

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

BE/

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

Monuments historiques.
Sites et Monuments naturels.

Le Ministre de l'Éducation Nationale
Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts.

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 27 Juin 1936

adhésion
Vu l'engagement en date du 15 Octobre 1936 donnée par
par M. le Ministre des Travaux Publics

Vu l'adhésion en date du 18 janvier 1937 donnée
par M. le Ministre des Finances, représentant l'Etat
Français, propriétaire;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Le Réservoir des Settons et ses abords dans les limites du domaine public telles qu'elles sont indiquées sur le plan annexé, situées sur le territoire des communes de Montsauche, Moux et Gien-sur-Cure (Nièvre)

sont classés parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Nièvre, aux Maires des communes intéressées ainsi qu'aux Ministres des Finances et des Travaux Publics qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ART. 3.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation du site classé.

Paris, le

15 FEV 1937

Jeaurat

15. LE RESERVOIR DES SETTONS ET SES ABORDS DANS LES LIMITES DU DOMAINE PUBLIC

Situation géographique : Environ 10 kms au nord de Château-Chinon

Qualification du site : Site naturel (lac) ponctuellement bâti

Intérêt patrimonial du site : Site d'intérêt paysager national et d'intérêt historique et scientifique régional

Département : Nièvre

Communes : Montsauche, Moux et Gien sur Cure

Date de protection : 18 février 1837

Superficie : 402 ha

Statut de propriété : Etat

Existence d'un programme de gestion : Non

Autre protection : Rives Est du Réservoir des Settons (une centaine de parcelles) : inscription sur l'inventaire des sites le 3 janvier 1944

Znieff : - « Vallée de la Cure entre Grosse et le lac des Settons, queue du Lac des Settons » (68 ha) : type 1 secteur d'intérêt biologique remarquable

CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Témoin de l'histoire économique régionale, le Réservoir des Settons a été aménagé au milieu du 19^e siècle sur d'anciens marécages pour améliorer le flottage des bois sur la Cure et la navigation sur cette rivière et sur l'Yonne. Il est fermé par une digue surmontée d'un petit pavillon qui abrite des installations hydrauliques. Il offre des rives très découpées, avec une succession d'anses, de pointes et de baies. Le secteur de la Queue des Settons et de la vallée de la Cure présente un intérêt biologique certain (forêt, prairie : végétation de milieux humides, végétation montagnarde).

SON ENVIRONNEMENT

Le lac est situé dans un secteur rural qui fait partie du territoire du Parc naturel régional du Morvan, créé en 1970.

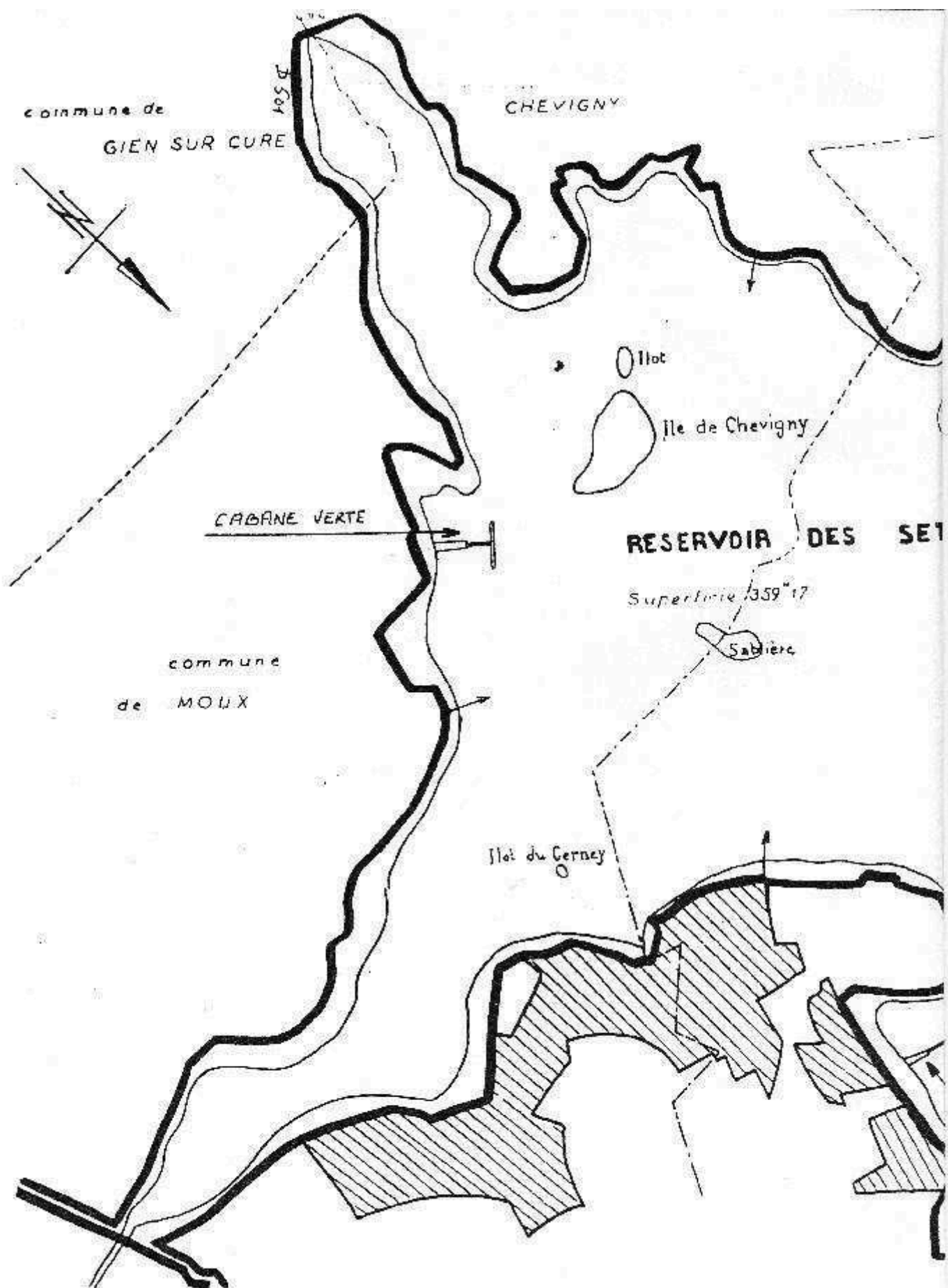
SON EVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site : Le Lac des Settons est aujourd'hui un des grands pôles d'attraction touristique du Morvan. Hôtels, résidences secondaires et campings se sont développés depuis le début du siècle autour des activités nautiques offertes par le lac: canoë, pédalos, voile et planche à voile...

Etat du site : Les aménagements touristiques, se sont concentrés sur les rives Nord et Est, avec, pour l'instant, une densité suffisamment faible pour que ce site balnéaire garde ce caractère provincial qui fait son charme. Les secteurs qui bordent les rives sud et ouest du lac ont conservé leur caractère sauvage, avec leurs boisements sombres de feuillus et de résineux.

RECOMMANDATIONS DE MISE EN VALEUR ET DE GESTION

Etant donné l'intérêt patrimonial de ce site et l'importance de son rôle économique au plan régional, définir un programme de gestion et de mise en valeur du site et de ses abords qui concilie la protection de ses caractéristiques patrimoniales et son exploitation touristique.



LAC DES SETTONS



partie classée (15-01-13)



limite communale



partie inscrite (13-01-1914)



pontons publics

